



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017**

**COMMUNE DE GARDANNE**

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : MOTION POUR LA DEFENSE DE NOTRE BUREAU DE POSTE DE BIVER**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne .....	Procuration
PARDO Bernard	
KADRI Zahia .....	Procuration
PARLANI René	
BARBE Françoise .....	Procuration
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice .....	Procuration
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio .....	Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs	:	07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La Poste est en danger. Elle se restructure au motif que le monde change et doit se moderniser. Mais les mesures prises se résument à la fermeture de nombreux bureaux de Poste un peu partout, en milieu rural comme dans les grandes villes.

Sur notre commune, le bureau de Biver est menacé. La direction de la poste parle d'une baisse d'activité dans un quartier en plein développement et propose un partenariat, sous forme de création d'agence postale communale ou de présence postale dans des commerces relais.

Certaines activités seraient ainsi transférées aux commerces comme si usagers et clients pouvaient être traités de la même manière ou un service public pouvait être géré comme un commerce.

Pourtant, la Poste, au vu de son maillage et de la confiance des usagers à son égard, de sa présence dans les villages, les quartiers populaires, au plus près des personnes, devrait être le symbole de l'égalité d'accès à tous les services.

Les mesures prises dans le cadre du nouveau contrat de présence postale territoriale vont à l'encontre d'un service public de qualité et de proximité.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

et

- *Rappelle que la Poste a des valeurs et des missions de service public.*
- *Affirme son attachement au maintien de l'ensemble des bureaux de poste, des services, des effectifs et des horaires d'ouverture.*
- *S'oppose vigoureusement à la suppression du bureau de poste de Biver, quartier de la ville en pleine expansion.*

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

**SIGNE**  
POUR LE MAIRE  
L'Adjoint délégué



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 14 AVR. 2017

AFFICHÉE LE : 21 AVR. 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 14 AVR. 2017